

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Musée départemental Arles antique - 3 conventions de partenariat avec les musées du Vatican, l'association française de Peinture murales antique (AFPMA), l'association Instrumentum

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les projets de convention de partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône – Musée départemental Arles antique et :
 - les musées du Vatican,
 - l'association française de peinture murale antique (AFPMA),
 - l'association Instrumentum,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions, jointes au rapport.

Les dépenses, d'un montant de 3 750€, seront engagées sur le budget départemental 2017, sur le chapitre 011.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée